

## SAVOIR LIRE LE BILAN D'UN PROMOTEUR IMMOBILIER

### Objectifs pédagogiques et opérationnels

Appréhender les spécificités comptables de la promotion immobilière avec pour support la liasse fiscale (2031 / 2065)  
Acquérir un langage commun permettant l'optimisation des échanges avec les professionnels financeurs et financés

### Public

Toute personne amenée à lire et comprendre les états financiers d'une opération de promotion immobilière

### Méthodes pédagogiques et moyens techniques

Alternance d'exposés et de cas pratiques  
Questions / réponses  
Projection du support de formation  
Assistance technique à la connexion et à l'utilisation de l'outil de visioconférence

### Pré requis

Connaître dans ses grandes lignes les principes de la comptabilité commerciale

### Suivi et validation

Rapport de connexion  
Questions orales ou écrites (QCM)  
Evaluation de la formation en ligne

### Durée - Modalités

7h00 en 2 séquences de 3h30 chacune – Distanciel synchrone (classe virtuelle)

## PROGRAMME DETAILLE

### 1. INTRODUCTION

L'environnement juridique et fiscal de la promotion immobilière – **Séquence 1**

### 2. LE DEGAGEMENT DU RESULTAT A L'ACHEVEMENT

#### Sa définition / les spécificités comptables

Les stocks et travaux en cours  
Les produits constatés d'avance  
Les créances clients  
Le chiffre d'affaires

#### L'incidence du résultat à l'achèvement dans le bilan du promoteur

La lecture des documents 2050 et 2051 (actif et passif)  
La lecture des documents 2052 et 2053 (du résultat d'exploitation au résultat financier)

### 3. LE DEGAGEMENT DU RESULTAT A L'AVANCEMENT – Séquence 2

#### Sa définition

Les stocks et travaux en cours  
Les produits constatés d'avance  
Les créances clients  
Le chiffre d'affaires – son mode particulier de calcul

#### L'incidence du résultat à l'achèvement dans le bilan du promoteur

La lecture des documents 2050 et 2051 (actif et passif)  
La lecture des documents 2052 et 2053 (du résultat d'exploitation au résultat financier)  
Un comparatif résultat à l'achèvement / résultat à l'avancement

***Une attestation de participation conforme au décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier sera remise à chaque participant***